



Entrée en école maternelle Réunion de présentation

Mercredi 28 juin

Ecole élémentaire Michel Bizot



Introduction

Catherine BARATTI-ELBAZ

Maire du 12^e arrondissement



L'organisation des temps scolaires

Martine DUMERAIN

Inspectrice de l'Éducation Nationale



L'organisation des temps périscolaires

Julie CORNIC

Cheffe de la circonscription des affaires scolaires
et de la petite-enfance 11/12

Nadège BARTHEL, coordinatrice territoriale
Action éducative - CASPE 11/12



Les horaires des temps périscolaires

Interclasse: de 11h30 à 13h30

Temps d'Activités Périscolaires: mardi et vendredi de 15h00 à 16h30

Goûter: de 16h30 à **18h30**, ouverture des portes dès 17h30

Centre de loisirs du mercredi: de 13h30 à 18h30, ouverture des portes à 16h30 et dès 17h30

Centre de loisirs des vacances scolaires: de 8h20 à 18h30, ouverture des portes de 8h20 à 9h00, à 11h30, à 13h30, à 16h30 et dès 17h30

Ces horaires sont donnés à titre indicatif. Il existe des variantes d'une école à l'autre. Néanmoins les horaires de début et de fin d'accueil sont les mêmes partout.



L'Interclasse: 14 enfants par adulte

Le repas s'organise en 1 ou 2 services selon les effectifs. En général les plus jeunes enfants déjeunent au premier service.

Les animateurs ont un rôle éducatif et ils mangent à table avec les enfants.

Les menus sont affichés à l'extérieur de l'école.

Les enfants des petites sections sont couchés vers 12h30. Pendant le temps récréatif les enfants ont accès à des activités et des jeux libres dans la cour ou dans le préau selon la météo. Un groupe va à l'Espace Premiers Livres (bibliothèque) quand l'école en est dotée.

Les inscriptions se font auprès du directeur d'école ou sur Facil'famille.

Tout changement doit être signalé.

Les Temps d'Activités Péri-scolaires (TAP): 14 enfants par adulte.



Les enfants sont inscrits au trimestre, soit pour les deux jours soit pour un des deux.

Les inscriptions aux ateliers des TAP se font directement à l'école selon les modalités propres à chacune. En général c'est le directeur d'école qui recueille les souhaits des parents ou le REV.

Les ateliers proposés aux enfants sont organisés par le REV de l'école et par son équipe. Là encore, il existe beaucoup de variantes. Mais d'une façon générale, les enfants des petites sections restent en groupe classe. Des activités d'éveil et de manipulation leur sont proposées dont les objectifs sont le respect de leur rythme, la socialisation et l'autonomie de l'enfant.

Pour les plus grands, les enfants bénéficient de plusieurs ateliers tout au long de l'année. Les objectifs généraux sont la découverte, la créativité, le vivre ensemble, l'estime de soi... Là encore, le projet élaboré par l'équipe d'animation est propre à chaque école.

En général, tous les ateliers se déroulent dans les locaux de l'école.

Le goûter: 14 enfants par adulte



Comme le repas, il peut s'organiser en 2 services. Le goûter est fourni par la Caisse des Ecoles de l'arrondissement.

Quand la météo le permet les enfants sont en temps récréatif dans la cour. Certains enfants bénéficient d'activités au sein de l'Espace Premiers Livres.

En revanche lorsque la météo est mauvaise, les enfants sont accueillis dans les salles disponibles, en général le préau de l'école. Dessins, jeux, lecture leur sont proposés.

Le centre de loisirs: 8 enfants par adulte



Le projet pédagogique est défini par l'équipe d'animation, il répond aux objectifs du projet éducatif de la Ville de Paris.

Diverses activités et sorties sont proposées aux enfants. Le planning des activités est affiché en général pour les semaines à venir. Certains centres pratiquent un accueil différencié pour les plus jeunes.

le mercredi: le centre de loisirs fonctionne tous les mercredis après-midi.

les vacances scolaires: le centre de loisirs fonctionne en principe pendant toutes les vacances scolaires. Cependant des regroupements sont régulièrement organisés. Dans ce cas vous en serez avertis par voie d'affichage.

Attention: l'inscription au centre de loisirs est obligatoire.

Par ailleurs, une communication régulière entre le responsable du centre de loisirs et la famille est indispensable pour le confort et le bien-être des enfants.

Quelques informations complémentaires sur les temps périscolaires



L'équipe d'animation est composée :

- D'un responsable éducatif ville (REV). Il est titulaire du BAFD (brevet d'aptitudes aux fonctions de directeur) ou en cours de formation. Il est titulaire.
- D'animateurs titulaires, contractuels ou vacataires, à temps plein ou partiel. Ils sont à 80% au minimum titulaires du BAFA (brevet d'aptitudes aux fonctions d'animateur) ou d'un équivalent.
- D'ASEM (agent spécialisé école maternelle) titulaires du CAP petite enfance. Les ASEM ont les mêmes fonctions que les animateurs sur les temps de l'interclasse et des ateliers périscolaires.

La communication: Chaque équipe d'animation met en place son propre système de communication. L'affichage est un outil souvent utilisé.

Les papiers administratifs:

- Fiche de renseignements à remplir: elle vous sera remise par le responsable.
- Livret de famille à présenter
- Justificatif de réduction de tarif à présenter ou à remettre selon l'école
- Photocopie des vaccins mise sous enveloppe au nom de l'enfant.



L'organisation de la restauration scolaire

Grégory MACRIPO

Directeur de la Caisse des écoles du 12^e



Dans chaque arrondissement,
la **restauration scolaire** est
assurée par la **Caisse des écoles**



Elle est présidée par la
Maire d'arrondissement



La Caisse des écoles du 12^e,
c'est **221 salariés** :

194 agents de restauration (production, service)

8 chauffeurs-manutentionnaires

2 technicien de maintenance

18 personnels administratifs

Et un budget annuel d'environ
10 millions d'euros



Production des repas

- Environ **10 000 repas produits chaque jour**, soit près de 1 500 000 repas par an en temps scolaire.
- **12 cuisines de production** qui confectionnent de 250 à 1 900 repas par jour.
- La production est faite sur place ou fait l'objet de portage en liaison chaude



Les menus

- Les menus sont élaborés par le **responsable alimentaire** de la Caisse des écoles, avec les chefs de cuisine.
- Les menus respectent chaque jour les équilibres alimentaires et privilégient la diversité des denrées et l'éducation au goût.
- Les achats de denrées alimentaires obéissent aux règles définies par le code des marchés publics



Qualité des repas

- Une production faite sur place ou en portage en liaison chaude, **le matin pour le midi.**

Produits **frais** et produits **bruts**

Produits **BIO**, label rouge ou issus de la pêche **durable** : **50%**

Produits de **saison** : **83%** (moyenne parisienne à 77,5%)

- Des chefs de cuisine impliqués

- A noter, la mise en place d'une **commission des menus** permettant d'impliquer l'ensemble de la communauté éducative pour échanger sur les menus et des sujets connexes à la Caisse des écoles (ex: gaspillage alimentaire..)

Organisation de la Semaine



	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h30 > 11h30	CLASSE	CLASSE	CLASSE	CLASSE	CLASSE
11h30 > 13h30	DÉJEUNER À LA CANTINE OU À LA MAISON	DÉJEUNER À LA CANTINE OU À LA MAISON	DÉJEUNER À LA CANTINE OU RETOUR À LA MAISON	DÉJEUNER À LA CANTINE OU À LA MAISON	DÉJEUNER À LA CANTINE OU À LA MAISON
13h30 > 15h	CLASSE	CLASSE	POSSIBILITÉ D'INSCRIPTION AU CENTRE DE LOISIRS (AVEC UNE FIN DE JOURNÉE À 18H OU 18H30)	CLASSE	CLASSE
15h > 16h30		ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES GRATUITES ET FACULTATIVES			ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES GRATUITES ET FACULTATIVES
16h30 > 18h30	ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES DE FIN DE JOURNÉE (GOÛTER, ATELIERS)	ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES DE FIN DE JOURNÉE (GOÛTER, ATELIERS)		ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES DE FIN DE JOURNÉE (GOÛTER, ATELIERS)	ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES DE FIN DE JOURNÉE (GOÛTER, ATELIERS)



A vos questions !